

Architects of Wealth

INDOSUEZ SERENITE PLUS

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

DU 30/12/2022 AU 29/12/2023

TABLE DES MATIERES

1 - Informations relatives à la performance	3
2 - Informations relatives à l'activité et aux mouvements du portefeuille.....	3
3 - Information sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe	8
4 - Information sur les frais de gestion variables	8
5 - Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance et sur la taxonomie européenne	9
6 - Information sur la sélection et l'évaluation des intermédiaires dans le cadre du service d'aide à l'investissement.....	9
7 - Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.....	10
8 - Commission de mouvement sous-conservateur.....	10
9 - Information sur la politique d'exécution de la Société de Gestion.....	10
10 - Calcul du risque global.....	13
11 - Politique de rémunération.....	13
12 - Présentation des changements substantiels intervenus en cours d'exercice	14
13 - Swing pricing	14
14 - Dispositions particulières concernant le rapport annuel des fonds exerçant un contrôle sur des sociétés non cotées.....	14
15 - Distribution	14
16 - Instruments financiers dérivés	14
17 - Instruments techniques de gestion efficace	15
18 - Instruments SFTR.....	15
19 - Informations Fiscales	15
20 - Politique de gestion des risques.....	15
21 - Information sur le montant total de l'engagement	20
22 - Rapport sur les conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées en 2023.....	21
23 - Avis aux porteurs	21

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

1 - Informations relatives à la performance

Part C

Du 30/12/2022 (VL = 108,24 EUR) au 29/12/2023 (VL = 114,88 EUR), le fonds réalise une performance de 6,13 %.

Part D

Du 30/12/2022 (VL = 96,10 EUR) au 29/12/2023 (VL = 100,96 EUR), le fonds réalise une performance de 5,06 %.

PART F

Du 30/12/2022 (VL = 99,99 EUR) au 29/12/2023 (VL = 106,45 EUR), le fonds réalise une performance de 6,46 %.

PART G

Du 30/12/2022 (VL = 98,93 EUR) au 29/12/2023 (VL = 105,17 EUR), le fonds réalise une performance de 6,31 %.

L'indice de référence du fonds affiche une performance de 3,28% sur la même période.

Cette performance est calculée sur la base des VL publiées en cohérence avec la performance affichée dans le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

2 - Informations relatives à l'activité et aux mouvements du portefeuille

Stratégie de gestion et mouvements

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Dans le contexte macro-économique décrit dans le commentaire de gestion mensuel, le gérant a mis en œuvre une stratégie de gestion qui l'a conduit à réaliser les mouvements suivants :

SENS	VALEUR	ISIN	DATE	MONTANT
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	17/09/2023	1 432 656 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	22/12/2023	1 224 824 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	10/06/2023	1 214 594 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	10/04/2023	1 214 462 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	11/08/2023	1 108 224 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	09/10/2023	1 101 261 €
ACHAT	DANS BANK FLR 08-25	XS2677093861	30/08/2023	1 003 274 €
ACHAT	ROCH FI 3.312 12-27	XS2726331932	27/11/2023	1 000 000 €
ACHAT	INTE FLR 11-25	XS2719281227	11/09/2023	1 000 000 €
ACHAT	AM E LI ST SRI IC	FR0007435920	11/07/2023	997 295 €

Janvier

Janvier 2023 marque un début d'année très fort pour les actifs risqués avec notamment la réouverture de la Chine, l'amélioration des perspectives en Europe et la diminution des tensions sur les prix de l'énergie.

La zone Euro enregistre une croissance au T4 de +0,1 % (-0,1 % attendu). Les PMI ont continué de se stabiliser (industriels à 48,8 et services à 50,7). L'inflation sous-jacente a atteint un record à 5,2%. Pour la réunion de la BCE début février les anticipations sont une hausse de 50bp.

Aux US, les PMI restent en zone de contraction mais la croissance au T4 a surpris à la hausse à 2,9 % (+2,6 % attendu). L'inflation global a ralenti (sixième mois consécutif), venant s'établir à 6,5% en décembre et à 5,7% pour l'inflation sous-jacente. Enfin, le marché du travail reste solide avec un taux de chômage à 3,5 % et un nombre de postes ouverts 1,8 fois supérieur aux nombre de personnes en recherche d'emploi. La Fed est attendue avec une hausse de 25bp début février.

Les emprunts d'état ont fortement rallié, avec un mouvement prononcé sur les maturités longues, inversant encore plus les courbes. Les spreads de crédit performant aussi dans ce contexte avec un marché primaire très robuste en volume, nombre d'émetteurs et demande bien supérieure à l'offre.

Février

En début de mois la FED et de la BCE augmentent leur taux de 25 et 50 bps. La solidité des publications macroéconomiques US renforce l'hypothèse d'un « soft » voire « no landing ». L'inflation surprend à la hausse (6.4% contre 6.2% attendu) et l'indice PCE à 5.4% (5% attendu) écarte l'idée d'une désinflation linéaire. Les marchés voient un taux terminal à 5.4% en juillet 23 (vs 4.8% il y a 1 mois) et ont reculé la date anticipée des premières baisses de taux à 2024. Les taux 2 et 10 ans US ont augmenté de 61 et 41 pb, inversant un peu plus encore la courbe des taux (-90 pb). En Europe, les chiffres économiques continuent de mettre en lumière la résilience de l'économie, alors que le Commission Européenne revoit à la hausse sa prévision de croissance pour 2023 à +0.8% (vs 0.3% à l'automne). L'indice PMI Composite de la Zone Euro a confirmé son ancrage en zone d'expansion (52.3 vs 50.6 attendu). L'inflation a baissé de 9.2% à 8.6%. Dans ce contexte, les marchés de taux voient désormais le taux terminal de la BCE atteindre 3.9% fin 2023 (vs 3.4%). L'ensemble de la courbe de taux en zone euro a été réévaluée à la hausse : le 2 ans allemand gagne 37 pb et le 10 ans grimpe de 49 pb pour atteindre 2.7%.

Les marchés de crédit attirent toujours des investisseurs attirés par de niveaux de taux inconnus depuis 10 ans (dette investment grade). Les primes de risque restent modérées, bénéficiant de la faible volatilité sur les actifs

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

risqués et du niveau de risque spécifique très contenu. La sensibilité taux est maintenue très inférieure à celle de l'univers d'investissement. Le risque crédit continue d'être allégé au gré des remboursements d'obligations de faible notation, ou d'arbitrage vers des émetteurs de meilleure notation.

Mars

Début mars, la faillite de la Silicon Valley Bank est venue jeter un froid sur le système bancaire, remettant sur le devant de la scène un risque potentiel de crise financière. Dans cet environnement de risque élevé, les marchés ont dans un premier temps corrigé avant de rebondir, les interventions des autorités financières ayant permis le retour de l'accalmie. Les taux US ont baissé de 50 à 80bps et paradoxalement les conditions financières se sont détendues, malgré l'écartement des spreads de crédit.

La FED a décidé d'augmenter son taux directeur de 25bps, J. Powell suggérant que les turbulences bancaires pourraient peser sur la croissance mais rappelant qu'il ne voyait pas de baisse de taux avant la fin de l'année. En revanche, les investisseurs voient désormais les taux en fin d'année à 4.4%. La contagion est restée très limitée sur les autres banques européennes malgré l'épisode Crédit Suisse, et la BCE s'est voulu rassurante sur la solidité des banques de la zone euro et a augmenté ses taux directeurs de 50 bps mi-mars.

Le marché du crédit s'est fortement écarté durant ce mois avec une sous-performance marquée des segments high bêta et des financières, AT1 en tête. Nous maintenons un biais constructif sur les financières et un positionnement défensif sur le risque de taux.

Avril

Après un mois de mars mouvementé en raison du stress bancaire, les marchés ont connu un mois d'avril plus calme, en attendant les réunions des banques centrales début mai.

La croissance américaine de 1,1 % annualisée au T1 est ressortie inférieure aux prévisions (2%). Cependant, l'activité s'est améliorée en avril. Le PMI services est sorti à 53,7 (51,5 attendu). L'indice manufacturier a retrouvé la zone d'expansion à 50,4 (49 attendu) pour la première fois depuis novembre 2022.

En Europe, la croissance du PIB au T1 est sortie à 1,3 %. Les indices PMI composites de la zone euro achent une disparité entre un PMI services à 56,6 (54,5 attendu) et un secteur manufacturier qui s'enfonce un peu plus en récession à 45,5 (48 attendu), plus bas niveau depuis juillet 2020. En revanche, l'inflation sous-jacente a augmenté, atteignant 5,7 %.

Les taux sont restés stables et les courbes se sont légèrement pentifiées.

Sur le marché du crédit, les primes de risque des obligations d'entreprises sont restées stables à l'exception du segment le plus risqué, expliqué par l'écartement des spreads des tiers 2 non call à maturités longues et des AT1 à maturités courtes.

L'Investment grade court terme surperforme.

Mai

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Les réunions des banques centrales se sont tenues dès le début du mois. La FED et de la BCE ont augmenté respectivement leur taux de 25 bps, comme attendu. Aux Etats-Unis, les publications macroéconomiques ont illustré la résilience d'une économie portée par un secteur des services dynamique (PMI Services à 55.1 contre 52.6 attendu) et un marché du travail résistant : le taux de chômage atteint un niveau record de 3.4%. L'indice d'inflation PCE a accéléré à 4.4% en glissement annuel. En Europe, les indices PMI composites de la zone euro achent une disparité entre un PMI services en expansion à 55.9, et un secteur manufacturier qui s'enfonce un peu plus en récession à 44,6. L'économie allemande entre officiellement en récession suite à la révision de son chiffre croissance du PIB du T1 2023 à -0.3%. L'inflation continue de pénaliser le consommateur européen, les ventes au détail ayant baissé de 1% en mai.

Les taux américains à 2 ans et 10 ans ont bondi de 40 bps et 22 bps, accentuant davantage l'inversion de la courbe américaine à -76 bps. Sur le marché du crédit, les primes de risque des obligations d'entreprises les plus risquées se resserrent. Le segment achète cependant une dispersion expliquée par l'écartement des spreads des subordonnés à maturités courtes. La sensibilité taux du fonds est de 1.13 à la fin du mois et le DTS à 4.7.

Juin

Les réunions des banques centrales ont donné le ton aux marchés financiers. La banque du Canada a augmenté son taux directeur de 25 bps après une pause de six mois. La BOE a surpris les marchés avec une hausse de 50 bps (25 bps attendus) en raison d'une inflation supérieure aux anticipations. En Europe, le PMI composite de juin a fortement déçu à 50.3 (52.5 attendus), la confiance des consommateurs et des entreprises s'est détériorée en mai (Gfk et Ifo). L'inflation sous-jacente reste élevée à 5.3% en GA. Les taux d'emprunts allemands à 2 et 10 ans sont respectivement montés de 48 bps et 11 bps. Aux Etats-Unis, les ventes au détail ont progressé de 0.3% en mai. L'économie américaine a créé 339.000 nouveaux emplois tandis que le taux de chômage s'est établi à 3,7% en mai, son plus haut niveau depuis octobre 2022. L'inflation sous-jacente a ralenti en mai, tombant à 4,6% sur un an. L'indice PMI services est sorti au-dessus du consensus à 54.1 (53.9 attendus). Les taux d'emprunts américains 2 et 10 ans grimpent de 49 bps et 19 bps. Sur le marché du crédit, les indices de haute qualité sont restés stables tandis que le haut rendement avance de 2.5%. L'investissement grade court terme surperforme. La sensibilité taux du fonds est de 1.19 à la fin du mois et le DTS à 4.2

Juillet

Après la pause du mois de juin, la banque centrale américaine a de nouveau monter ses taux directeurs. Les publications macroéconomiques continuent d'indiquer une économie américaine solide et même une accélération de ce momentum. Le consommateur continue de dépenser à un rythme soutenu et le marché de l'emploi continue d'être « tendu ». Cette baisse de l'inflation est moins visible dans ses composantes dites « cœurs » et poussent donc la banque centrale à maintenir un ton hawkish. En Europe, la croissance est plus faible bien qu'elle se montre résiliente notamment dans les services. Le resserrement des conditions d'octroi des prêts entre autre pousse la banque centrale européenne à adopter un ton moins hawkish.

Le taux 2 ans US finit le mois inchangé face à l'absence de « forward guidance » de la FED et en attente de nouveaux chiffres macroéconomiques. Les courbes de taux se repentissent via l'écartement de la partie longue qui était « cher » à cause d'une prime de terme négative. Côté crédit, la croissance économique permet aux spread de poursuivre leur resserrement, mais on note une hausse de la dispersion avec notamment les entreprises à fort leviers qui sont pénalisées. Nous initions une stratégie de pentification sur la courbe US et maintenons une sensibilité taux faible.

Août

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Le mois d'Août a été marqué par des taux d'intérêts globalement plus élevés et notamment sur la partie longue. Le taux 10 ans américain à 4.3% atteint son plus haut niveau durant le mois suite à l'annonce d'importantes émissions de la part du trésor américain. Ces émissions, synonyme de retrait de liquidité du marché impactent les primes de risques (term premium, ...) et pèsent sur la valorisation des actifs. En zone euro, le momentum macro continue de décélérer plus vite qu'attendu par la BCE.

Même si l'inflation globale s'est maintenue à 5,3% en août, le marché assouplit ses anticipations de hausse de taux en septembre. Les minutes de la BCE évoluent d'une position résolument hawkish à une position plus équilibrée et prudente. Lors de son discours à Jackson Hole, Jérôme Powell est resté sur sa ligne de conduite de ces derniers mois. Vu la surprenante résilience de l'économie américaine, il reste vigilant face au risque de réaccélération. Il a également confirmé que l'objectif d'inflation resterait fixé à 2 %. Sur le marché du crédit, les primes se sont logiquement écartées mais retracent seulement le resserrement vu en juillet. Au cours du mois, nous profitons de conditions attractives sur le marché primaire (Sabadell, Volkswagen, Engie)

Septembre

Le mois de septembre a été marqué par la hausse des taux d'intérêts américains sur la partie longue entraînant avec eux les taux européens. La FED reste sur sa ligne de conduite et reste prête à relever ses taux d'intérêt si nécessaire et maintiendra une politique monétaire restrictive jusqu'à ce que l'inflation s'oriente vers la cible de 2%. À cela s'ajoute la dynamique d'émission d'obligations du trésor américain qui se traduit par la reconstitution de la prime de terme. En Europe, l'inflation décélère fortement à 4.3%, tirée par un ralentissement de la hausse des prix dans les composantes services et alimentation. La BCE a relevé ses taux de 25 bps, portant le taux de dépôt à 4 %. La volatilité semble se déplacer sur la courbe du court vers le long avec un bund qui reprend une dynamique haussière. Sur le marché du crédit, les primes de risque des obligations d'entreprises se sont resserrées dans l'ensemble, sauf sur certains émetteurs en particulier sur le marché du haut rendement. Après le fort ajustement sur les taux longs, nous remontons la sensibilité taux du fonds à 1.5

Octobre

Le mois d'octobre a été marqué par une expansion globale des primes de risques suite à une FED hawkish en septembre et des émissions de dettes qui redonnent au Quantitative tightening toute sa vigueur. La courbe des taux américaines a poursuivi sa repentification. Aux Etats Unis, le mois a été une nouvelle fois marqué par les mouvements des taux longs atteignant 5 % avant de terminer le mois à 4.90 %. Le PIB achève son taux de croissance annualisé le plus rapide depuis deux ans soutenu par de solides dépenses de consommation. L'activité économique poursuit son ralentissement avec une baisse de la croissance impactant les indices PMI, de nouveau à la baisse et continuant à se contracter. Les disparités entre pays se poursuivent avec une croissance positive en Espagne et en France, tandis que le PIB Italien stagne et le PIB allemand recule. L'inflation chute en dessous des attentes à 2.9%. Sur le marché du crédit, les primes de risques des obligations d'entreprises les plus risquées comme les mieux notées se sont écartées expliquées par la hausse des taux d'intérêts et certains facteurs géopolitiques, entraînant de la volatilité

Novembre

Alors que l'économie américaine au troisième trimestre a été soutenue par la consommation des ménages, les investissements des entreprises ont chuté et les inscriptions au chômage ont été plus élevées que prévues. L'inflation cœur diminue, la hausse des prix des logements ralentit. Les taux longs baissent soutenues d'abord par moins d'émissions du trésor qu'attendu et des anticipations de baisses de taux courts, alimentées par une FED dovish. En Europe, le marché du travail commence à montrer des signes de faiblesses avec un taux de chômage qui augmente en Italie. Côté activité, les PMI restent en territoire de contraction mais augmentent légèrement. Le marché du crédit a terminé le mois avec une excellente performance et un excess return de

CA Indosuez Gestion,

183bps sur le marché américain et de 86 bps sur l'européen, favorisé par la contraction globale des primes de risque, la baisse de la volatilité taux. Superperformance du high bêta. Les secteurs des REITS et globalement les financières surperforment tandis que le secteur pharmaceutique, alimentaire et produits de consommation sont les moins performants. La sensibilité taux du fonds est de 1.4 à la fin du mois et le DTS à 3.

Décembre

Les taux longs poursuivent leurs baisse, alimentés par une FED Dovish et des publications d'inflation encourageante. Le marché du travail quant à lui poursuit sa normalisation: le taux de chômage a baissé et les demandes initiales d'allocations chômage également. Les taux directeurs de la BCE sont restés inchangés, mais la BCE garde tout de même un ton Hawkish et ne cède pas à la tentation du pivot. Malgré une baisse de l'inflation sous-jacente et globale plus forte qu'attendue. Le marché du crédit des entreprises les mieux notés a terminé le mois avec un excess return de 26bps sur le marché américain et de 61bp sur l'européen.

Les secteurs de l'immobilier et des assurances-vie surperforment tandis que le secteur pharmaceutique, alimentaire et manufacturier sont les moins performants. La sensibilité taux du fonds est de 1,3 à la fin du mois et le DTS à 2,48

3 - Information sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe

Ces informations sont précisées dans l'annexe des comptes annuels du fonds.

4 - Information sur les frais de gestion variables

Description de la méthode de calcul pour les commissions de surperformance :

20% TTC l'an de la surperformance

brute de chaque part du fonds par

rapport à la performance de son

indice de référence

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

5 - Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance et sur la taxonomie européenne

Le principe consistant à *ne pas causer de préjudice important* s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La politique d'investissement de l'OPC ne prend pas simultanément en compte les critères ESG dans sa pratique de sélection des instruments financiers.

Cependant, ces derniers ne sont pas ignorés et font partie des nombreux critères analysés par l'équipe de gestion lors de la sélection de titres.

6 - Information sur la sélection et l'évaluation des intermédiaires dans le cadre du service d'aide à l'investissement

1. Objet et champ d'application

Conformément à l'article 321.115 du Règlement Général de l'AMF, chaque Société de Gestion de Portefeuille établit et met en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent des services d'aide à l'investissement.

Ces services, auxquels fait appel CA Indosuez Gestion (intitulés ci-après services de « recherche »), visent à aider la Société de Gestion à se forger une opinion sur un secteur d'activité, une valeur, un timing d'exécution d'ordre...

Les principes de sélection et d'évaluation des intermédiaires définis par CA Indosuez Gestion dans le cadre de ses activités de gestion individuelle sous mandat et d'OPC sont consignés dans le présent document. Ils doivent être portés à la connaissance du client.

2. Principes de sélection des intermédiaires

L'élaboration de la liste des intermédiaires au titre de la Recherche s'articule autour des 4 principes suivants :

- La sélection et l'évaluation des intermédiaires doivent faire l'objet d'une procédure formalisée et contrôlable,
- Le choix des intermédiaires doit être effectué d'une manière indépendante, dans l'intérêt exclusif des mandants et des porteurs, sans être dicté en particulier par des liens capitalistiques ou des accords de volume de transactions,
- Le choix doit être réalisé sur la base de critères objectifs,
- Cette sélection doit régulièrement être réexaminée au moins annuellement.

3. Dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Le dispositif de sélection et d'évaluation des intermédiaires repose sur la mise en œuvre par les équipes de gestion d'un processus de vote en quatre étapes.

- Mise en candidature des intermédiaires

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Une liste des intermédiaires Recherche candidats à l'évaluation est établie en tenant compte d'une part des résultats obtenus lors du précédent vote et figurant sur la liste des intermédiaires Recherche autorisés en vigueur, et d'autre part des nouveaux candidats proposés par les équipes de Gestion.

- **Vote des équipes de gestion**

Chaque gérant est appelé à réaliser un classement de ses intermédiaires préférés en fonction de plusieurs critères d'appréciation (voir point 4). Le résultat consolidé des votes détermine un périmètre d'intermédiaires.

- **Analyse du résultat des votes et décision finale**

Un comité de sélection des Intermédiaires, composé des principaux responsables de la Société de Gestion, se réunit afin d'analyser le résultat des votes des gérants et de décider de la liste des intermédiaires autorisés au titre de la Recherche.

- **Mise en œuvre des décisions du Comité**

Les changements décidés par le Comité sont communiqués aux intermédiaires et la liste des intermédiaires est mise à jour.

Ce processus de vote est réitéré au moins annuellement, il est contrôlé par la fonction Conformité de la Société de Gestion.

4. Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation pour juger de la qualité des intermédiaires en charge des services de recherche sont les suivants :

- Qualité de l'analyse financière (connaissance des valeurs, déterminants secteurs, vision globale)
- Pertinence des recommandations et réactivité (pertinence et timing des opinions boursières)
- Performance du service de vente (régularité, réactivité, pertinence des signaux)
- Contacts avec les sociétés émettrices, accès à l'information, analyste.

7 - Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Depuis l'entrée en vigueur de MIF II, les frais d'intermédiation supportés par le fonds ne servent désormais qu'à rémunérer le service de réception et de transmission et le service d'exécution d'ordres.

Les services d'aide à la décision et d'exécution d'ordres (ou services de recherche) sont pris en charge par la société de gestion sur ses ressources propres.

8 - Commission de mouvement sous-conservateur

Non applicable.

9 - Information sur la politique d'exécution de la Société de Gestion

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

En application de la Directive européenne MIF, compte tenu de la mise en concurrence des modes de négociation, nous vous présentons dans ce document les caractéristiques de la politique d'exécution que nous avons adoptée dans le cadre de la gestion de l'OPC objet du présent rapport.

1 - Principes généraux

CA Indosuez Gestion s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables, lors de l'exécution des ordres, pour obtenir dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible au sens du Code Monétaire et Financier, notamment en tenant compte de l'évolution des marchés.

Ces mesures consistent en la mise en place de la présente politique d'exécution, qui sera réexaminée, annuellement ; toute modification importante sera portée à la connaissance du Client.

2 - Périmètre d'application

2.1 - Périmètre Client

La présente politique d'exécution s'applique à tous les souscripteurs de l'OPC.

2.2 - Périmètre Produit

La présente politique d'exécution s'applique à tous les instruments financiers listés sur les Marchés Réglementés ou les systèmes multilatéraux de négociation accessibles par l'intermédiaire de CA Indosuez Gestion.

3 - Les principes d'acheminement des ordres

Dans le cadre de la gestion de l'OPC, l'ensemble des ordres résultant des décisions d'investissement de la Société de Gestion (CA Indosuez Gestion), sont transmis à des prestataires de services d'investissement pour exécution (appelés ci-après PSI-Négociateurs) via une table de réception et transmission des ordres (RTO).

4 – Principe de meilleure exécution

Les circuits d'exécution retenus par CA Indosuez Gestion garantissent l'obtention du principe de Meilleure Exécution.

Les critères de Meilleure Exécution sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

Actions et dérivés listés sur marchés organisés :

Les PSI-Négociateurs sélectionnés par CA Indosuez Wealth (France) sont redevables de la Meilleure Exécution des ordres qui leur sont confiés.

ETF :

Les ordres qui ne sont pas confiés à un PSI-Négociateur sont exécutés sur une plateforme multilatérale permettant l'obtention de la Meilleure Exécution.

Obligations :

L'exécution des ordres sur une plateforme multilatérale permet l'obtention de la Meilleure Exécution.

Ordres sur dérivés non listés sur un marché organisé :

L'adossement systématique des ordres à une opération sur une plateforme multilatérale ou sur un PSI-Négociateur garantissant la Meilleure Exécution permet l'obtention de la Meilleure Exécution pour les ordres transmis par CA Indosuez Gestion pour le compte du Client.

5 - Sélection des lieux d'exécution

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Conformément à leur propre politique d'exécution, les PSI-Négociateurs retenus par CA Indosuez Gestion sélectionnent les lieux d'exécution.

Cette sélection par les PSI-Négociateurs est réalisée au terme d'une période d'analyse leur permettant d'évaluer :

- la liquidité du marché, en termes de probabilité d'exécution calculée à partir d'un historique suffisant ;
- la fiabilité et continuité de service au niveau de la cotation et de l'exécution ;
- la sécurisation et la fiabilité de la filière de règlement/livraison.

Les lieux d'exécution comprennent des marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, des Internalisateurs Systématiques et des Internalisateurs Simples.

La liste des lieux d'exécution ainsi offerts est disponible sur simple demande.

6 - Exécution en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation

CA Indosuez Gestion pourra demander aux PSI-Négociateurs retenus de ne pas exécuter d'ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation.

Un accord exprès pourra être demandé dans l'hypothèse d'une Internalisation Systématique ou Simple des ordres, c'est-à-dire en dehors d'un marché réglementé ou d'un Système Multilatéral de Négociation.

7 - Prestataires de Services d'Investissement - Négociateurs retenus

CA Indosuez Gestion retient des prestataires lui permettant de satisfaire les obligations de meilleure exécution. La qualité d'exécution de ces prestataires a été démontrée par le passé et sera réévaluée de manière périodique afin de s'assurer qu'ils continuent à fournir de manière permanente le service au niveau attendu, s'appréciant notamment selon les critères suivants classés par ordre d'importance, du plus important (1), au moins important (5) :

1. Pertinence globale de la politique d'exécution et notamment engagement des PSI-Négociateurs d'assurer la recherche du meilleur prix total, notamment par leur capacité à accéder à des lieux d'exécution variés ;
2. Qualité d'acheminement des ordres sur les lieux d'exécution ;
3. Fiabilité : assurance de continuité de service ;
4. Capacité à régler/livrer de façon optimisée dans la filière d'origine du titre négocié ;
5. Prix de la prestation et des services associés.

Les critères ont amené CA Indosuez Gestion à retenir plusieurs PSI-Négociateurs en fonction de leurs critères d'exécution.

La liste des PSI-Négociateurs sélectionnés est disponible sur simple demande.

8 - Définitions

CA Indosuez Gestion : Société de Gestion de portefeuille, mandataire de gestion, filiale de CA Indosuez Wealth (France).

PSI-Négociateur : Prestataire de Service d'Investissement fournissant le service d'exécution d'ordres de bourse.

Lieux d'exécution : lieu où des ordres de bourse peuvent être portés pour exécution (Marché Réglementé, système multilatéral de négociation, Internalisateur Systématique, ...).

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Marché Réglementé : un marché réglementé d'instruments financiers est un système multilatéral qui assure ou facilite la rencontre, en son sein et selon des règles non discrétionnaires, de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur les instruments financiers admis à la négociation dans le cadre des règles et systèmes de ce marché, et qui fonctionne régulièrement conformément aux dispositions qui lui sont applicables.

Exemple : Bourse telle qu'Euronext.

Système multilatéral de négociation : place de cotation et d'exécution d'instruments financiers.

Internalisation Simple : appariement automatique d'ordres d'achat et de vente simultanés sur la même valeur au prix de référence prévalant sur le marché réglementé de référence au moment de l'appariement.

Internalisateur Systématique : établissement financier internalisant ses ordres systématiquement pour certaines valeurs et certaines quantités, c'est-à-dire se portant contrepartie d'une exécution pour des prix et quantités préalablement affichés.

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

10 - Calcul du risque global

La Société de Gestion a établi une politique et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

La méthode de calcul du risque global utilisée pour l'OPC est celle du calcul de l'engagement.

11 - Politique de rémunération

Principes de la politique de rémunération :

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

Montants des rémunérations versées au titre de l'exercice 2023 :

1/ Montant total des rémunérations versées durant l'exercice 2023 ventilé entre fixe et variable ainsi que le nombre de bénéficiaires

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par la société à son personnel (65 bénéficiaires) représente 5 823 K€ et se décompose pour 4 620 K€ au titre des rémunérations fixes et 1 202 K€ au titre des rémunérations variables.

2/ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables versées dans l'année 2023

Le montant agrégé des rémunérations versées par la société de gestion aux :

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

- Membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des OPC (24 collaborateurs) représente 2 200 K€ sur l'exercice considéré.
- Cadres supérieurs non gérants (3 collaborateurs) pour un montant de 766 K€.

Chiffres non audités par le commissaire aux comptes de l'OPC.

12 - Présentation des changements substantiels intervenus en cours d'exercice

29/12/2023 Introduction des mécanismes de gates et de swing pricing

13 - Swing pricing

Non applicable.

14 - Dispositions particulières concernant le rapport annuel des fonds exerçant un contrôle sur des sociétés non cotées

Non applicable.

15 – Distribution

Le fonds a procédé à un règlement de distribution de dividendes sur l'exercice 2023 de l'ordre de 1,00 € par part.

16 - Instruments financiers dérivés

Des opérations sur les futures ou options ont été effectuées sur des marchés organisés sur la période pour se couvrir ou accentuer un mouvement de marché.

L'exposition sous-jacente atteinte à fin décembre 2023 au travers des instruments financiers dérivés était de 16,12 % détaillée ainsi : , 16,12 % sur les obligations.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

17 - Instruments techniques de gestion efficace

(Conformément à l'article 214-18 du Code monétaire et financier)

Un OPC peut recourir aux techniques et aux instruments qui portent sur des titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire, et notamment à des opérations de pension, à des opérations assimilées d'acquisition ou de cession temporaire de titres, pour autant que ces techniques et ces instruments soient employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

En aucun cas, ces techniques et instruments n'amènent l'OPC à s'écarter de ses objectifs d'investissement tels qu'exposés dans le règlement du fonds ou dans le prospectus de l'OPC.

Les techniques et instruments mentionnés ci-dessus satisfont aux critères suivants : Ils sont économiquement appropriés, en ce sens que leur mise en œuvre est rentable, ils sont utilisés en vue d'atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Réduction des risques
- Réduction des coûts
- Création de capital ou de revenus supplémentaires pour l'OPC

Conformément à son prospectus, l'OPC n'a pas recourt aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres qui font parties des techniques et instruments employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

18 - Instruments SFTR

L'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation européenne SFTR (Securities Financing Transaction Regulation).

19 - Informations Fiscales

Non applicable.

20 - Politique de gestion des risques

1. Pourcentage d'actifs du FCP faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide :

Néant.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

2. Nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FCP :

Néant.

3. Profil de risque actuel du FCP :

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, des tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation des cet investissement à sa situation personnelle.

Risque de perte en capital : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part du FCP à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : la stratégie d'investissement appliquée au FCP s'appuie sur une logique purement discrétionnaire. La performance du FCP dépend à la fois des instruments financiers choisis par le gérant et à la fois de l'allocation d'actifs faite par ce dernier. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les instruments financiers les plus performants et que l'allocation entre les différents marchés ne soit pas optimale. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : il s'agit du risque lié à la détention de produits de taux et à une surexposition éventuelle du fait des engagements hors bilan. Ainsi en cas de variation des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque de crédit et de défaut : Risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur public ou privé, pouvant entraîner la diminution de la valeur des titres en portefeuille ou de ceux en portefeuille des OPC dans lesquels le FCP est investi, pouvant aller jusqu'à une perte totale ou partielle de valeur de ces titres en cas de défaut de l'émetteur.

Risque lié à l'utilisation de dérivés : Il s'agit du risque d'amplification des pertes dû au fait de recourir à des instruments financiers à terme tels que les contrats futures et/ou d'options.

Risque lié à la détention de titres plus risqués : le FCP sera exposé sur des titres à caractère plus risqué (High Yield), susceptibles d'entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes):
Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque accessoire lié à l'investissement sur les pays émergents : l'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le FCP pouvant y être exposé, la valeur liquidative pourra baisser en cas de dégradation de la situation financière et/ou politique d'un État émergent. En outre, les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les titres des pays développés ; ainsi, certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément.

Risque accessoire de change : un placement en devises autres que la devise de référence du FCP implique un risque de change. Le FCP peut être exposé au risque de change sur la part de son actif investi en titres libellés dans une autre devise que l'Euro. L'évolution défavorable du cours de ces devises entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque accessoire de liquidité : lorsqu'une partie des investissements du FCP est réalisée dans des instruments financiers susceptibles d'avoir un niveau de liquidité faible, la valeur liquidative du FCP est susceptible de diminuer.

Risque en matière de durabilité : La valeur liquidative du FCP est susceptible de diminuer en cas d'évènement ou de situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance affectant les émetteurs sur lesquels le FCP est investi et qui ont une incidence négative importante sur la valeur de ces investissements. Le FCP veille toutefois à éviter les risques de durabilité extrêmes en excluant les émetteurs les plus mal notés sur le plan de l'ESG.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

4. Description de la politique de gestion des risques (extrait de Politique de gestion des risques) :

A Périmètre des portefeuilles concernés – principales caractéristiques

La politique de gestion des risques s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les portefeuilles gérés par CA Indosuez Gestion présentent les caractéristiques suivantes en termes de profils d'investissement :

- les titres de capital ou les titres de créance faisant l'objet d'investissements sont tous admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés ;
- les instruments financiers à terme utilisés dans les portefeuilles sont exclusivement des « dérivés listés » ;
- aucune opération de gré à gré nécessitant des remises en garantie (collatéral) n'est réalisée ;
- les opérations, y compris celles portant sur des instruments dérivés, sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif ; aucun portefeuille n'est donc exposé à un effet de levier au-delà de la limite réglementaire UCITS.

B Principaux risques suivis

Le contrôle des risques est effectué selon les modalités décrites dans les fiches méthodologiques établies à partir de la cartographie des risques. Les risques qui ne feraient pas l'objet d'une fiche méthodologique spécifique sont ceux qui sont suivis dans le cadre du contrôle du respect des contraintes d'investissement réglementaires et statutaires (ex : risque de change).

B1 Risque de marché

Le risque de marché est suivi à travers plusieurs types d'indicateurs :

- des indicateurs de risque de marché, dont les limites sont précisées dans les prospectus des OPC ou dans les mandats de gestion : sensibilité pour les taux, exposition action, exposition de change...
- des limites en matière de zones d'investissement : géographique, sectorielle, taille de capitalisation boursière...
- des limites internes de suivi des performances : tracking error, volatilité...
- des limites en matière de respect des grilles modèles d'allocation d'actifs.

Tous ces indicateurs font l'objet de contrôles de premier niveau par les équipes opérationnelles (ex-ante par les gérants, ex-post par le middle-office), et sont revus lors du comité des risques mensuels, à travers des grilles de contrôle de deuxième niveau. Des contrôles transversaux permettent, par ailleurs, de vérifier le respect des allocations définies dans les portefeuilles modèles.

En cas d'anomalie, le gérant doit réajuster ses investissements dans les meilleurs délais.

Le processus d'escalade est le suivant :

- Le gérant répond aux alertes de dépassement le jour même par e-mail en précisant l'action correctrice envisagée.
- Si l'action correctrice n'est pas intervenue le jour du dépassement, un mail de relance est adressé au gérant copie le responsable hiérarchique, la Direction Générale de CA Indosuez Gestion et le Contrôle Interne.
- En cas de difficulté pour obtenir la régularisation, le MO OPC fait intervenir le RCCI ou en son absence une personne de l'équipe et le DGA en charge des fonctions support

À chaque comité des risques, pour chaque type de risque, le contrôle des risques présente une fiche qui rappelle les indicateurs et produit un « indicateur global » reflétant les anomalies éventuellement constatées sur le périmètre. Le niveau de cet indicateur global détermine la mise en place d'un plan d'actions, qui fait alors l'objet d'un suivi lors des comités ultérieurs.

Le contrôle des risques réalise des tests trimestriels sur les fonds. Les scénarii doivent être revus une fois par an, ou plus fréquemment en cas de constatation d'anomalies lors des tests ou en cas de survenance d'un événement

CA Indosuez Gestion,

exceptionnel pouvant avoir un impact sur la liquidité de l'actif et / ou du passif. Les résultats des scénarii sont intégrés au reporting réglementaire AIFM et font l'objet d'une restitution dans le cadre du comité des risques.

Exemples de scénarii :

Risque de liquidité :

- Vente de 100% du portefeuille
- Baisse de 10% des volumes
- Écartement de 10% des spreads Bid/Ask

Risques de marché :

- Hausse du marché action (10%)
- Baisse du marché action (10%)
- Hausse du marché de taux (10%)
- Baisse du marché de taux (10%)

B2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est pris en compte préalablement au référencement d'un titre, puis suivi dans le cadre du profil de risque des portefeuilles en tenant compte à la fois de la composition de l'actif (liquidité des titres) et de la composition du passif (catégories d'investisseurs).

Le référencement d'un instrument financier comme investissement dans un OPC ne peut se faire que s'il répond à certains critères qui contribuent à la définition de sa liquidité :

- admission à la négociation sur un marché réglementé ou organisé pour les titres de capital, les titres de créance, les ETF et les instruments financiers à terme ;
- valeur liquidative quotidienne pour les OPC.

Une analyse de la liquidité d'un instrument financier, le cas échéant de son sous-jacent, est faite préalablement à son référencement. Les critères sont adaptés en fonction du type d'instrument, par exemple : taille de l'émission, spread bid/ask, nombre de brokers actifs sur la valeur pour les obligations ; volume moyen quotidien sur 3 mois, capitalisation boursière et flottant pour les actions de petites et moyennes valeurs ; spread moyen historique pour les ETF ; encours total, fréquence de valorisation et ratio d'emprise pour les OPC.

Un suivi de la répartition du passif est effectué entre trois grandes catégories de clients :

- les fonds et les mandats de CA Indosuez Gestion qui détiennent des parts d'OPC ;
- la clientèle libre de CA Indosuez Wealth (France) et des Caisses Régionales de Crédit Agricole ;
- les investisseurs externes.

Une attention particulière est accordée aux deux premières catégories, dans la mesure où une décision de désinvestissement pourrait être mise en œuvre dans des délais assez brefs, afin d'éviter que des cessions d'actifs ne risquent de déséquilibrer la liquidité d'un OPC.

Par ailleurs, les règlements des fonds dédiés ou des fonds dont la commercialisation est faite auprès d'un nombre très restreint d'investisseurs contiennent une clause permettant de différer jusqu'à 30 jours le règlement à l'investisseur souhaitant racheter tout ou une grande partie de son investissement dans des conditions particulières de marché.

Le profil du risque de liquidité des OPC est régulièrement évalué, selon une fréquence adaptée en fonction des actifs du portefeuille. Le suivi de la liquidité consiste à estimer le délai de cession de l'intégralité des titres en portefeuille dans les conditions actuelles de marché, en optimisant les coûts de cession par ligne. Le délai de cession est calculé pour chaque titre et dépend des critères suivants :

- pour les actions et les obligations : volume moyen échangé sur les derniers mois,
- pour les actions : taille normative, estimée en fonction d'un coût de cession à ne pas dépasser mesuré à partir de l'écartement moyen du prix du titre ajusté de sa volatilité,
- pour les obligations : spread bid/ask moyen.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Par ailleurs, des scenarii sont en cours de définition sur la base d'hypothèses de crise sur l'actif et sur le passif afin de simuler des situations qui réduiraient la liquidité des actifs des OPC à un moment où des rachats massifs interviendraient. En particulier, les scenarii prévoient de détériorer de façon individuelle ou simultanée les critères suivants : taille de rachat, écartement des spreads bid/ask, diminution des volumes échangés. Il est prévu que le contrôle des risques réalise des tests trimestriels sur les FIA. Les scenarii doivent être revus une fois par an, ou plus fréquemment en cas de constatation d'anomalies lors des tests ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel pouvant avoir un impact sur la liquidité de l'actif et / ou du passif.

Dans le cas d'un mouvement significatif sur le passif d'un fonds (souscription ou rachat représentant plus de 10% de l'actif net du fonds), un dispositif de crise dit « code indigo » est activé (cf. politique de gestion de la liquidité).

B3 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se décompose en deux parties :

- Le risque attaché au choix d'une contrepartie pour une négociation de gré à gré : CA Indosuez Gestion n'est pas concernée dans la mesure où :
 - elle ne traite que des instruments financiers admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés et par l'intermédiaire de brokers
 - elle ne traite pas d'opérations nécessitant un dépôt de garantie en dehors des appels de marge de son compensateur pour les dérivés listés
- Le risque de règlement / livraison :
 - Pour les opérations traitées par l'intermédiaire de brokers ou pour les souscriptions / rachats en OPC, ce risque est considérablement limité dans la mesure où les échanges se font via des dépositaires centraux en DVP.
 - Certaines opérations se traitent cependant en gré à gré, sur des titres admis à la négociation sur des marchés réglementés, mais pour lesquelles le volume à négocier nécessite de prendre des précautions pour ne pas influencer sur le cours.

Les contreparties et brokers font l'objet d'un processus de sélection et d'une revue semestrielle, dans le cadre d'un « comité brokers ». En vertu d'une convention de RTO conclue entre CA Indosuez Gestion et CA Indosuez Wealth (France), les gérants de CA Indosuez Gestion passent leurs ordres à la table de négociation de CA Indosuez Wealth (France), qui se charge de les transmettre pour exécution aux intermédiaires retenus par le comité. Le dispositif de sélection est donc réalisé conjointement par les deux entités mais reste placé sous la responsabilité de CA Indosuez Gestion. Il repose sur une évaluation analytique et traçable de la prestation des brokers, qui porte sur la recherche (évaluation à la charge de CA Indosuez Gestion) et la qualité de l'exécution des PSI (évaluation à la charge de CA Indosuez Wealth (France)). Une consolidation pondérée des votes permet d'établir un palmarès à partir duquel le Comité établit son dispositif pour le semestre à venir.

Un suivi des suspens est réalisé par le Middle-Office en liaison avec les dépositaires. Des suspens durables ou récurrents peuvent conduire à une à une suppression temporaire du broker concerné de la liste des brokers autorisés.

B4 Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend pour CA Indosuez Gestion exclusivement du point de vue des investissements réalisés dans le cadre de la gestion pour compte de tiers. La Société de Gestion procède à ses propres analyses de risque de crédit. Elles sont basées sur la recherche externe de brokers, la publication des agences et ses capacités d'analyse (la plupart des gérants sont membres de la SFAF ou titulaires du CFA).

En ce sens la Société de Gestion n'utilise pas les agences de notation comme seul critère de décision d'investissement.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Certains clients de CA Indosuez Gestion, assureurs principalement, imposent des règles strictes de vente en cas de dégradation d'une des agences. Mais ce n'est pas le cas de la grande majorité de la gestion obligataire.

La Société de Gestion s'appuie sur les notations des agences, notamment la limite « investment grade » pour d'une part modifier le poids maximum d'un émetteur en portefeuille et d'autre part définir une limite pour laquelle un suivi plus attentif des émetteurs est indispensable.

CA Indosuez Gestion n'utilise pas une agence en particulier mais la méthode choisie consiste à retenir la notation minimale publiée par les 3 principales agences.

De par sa propre analyse, la Société de Gestion se réserve la possibilité de conserver un émetteur dont la notation par les agences serait dégradée tout en se conformant à ses limites internes.

CA Indosuez Gestion a, par ailleurs, accès à une base de données Groupe dite « RICOS » qui rassemble les émetteurs qui ont fait l'objet d'une notation interne (analyses réalisées par la fonction Risques de CA CIB). La notation d'un émetteur n'est utilisée qu'à titre informatif.

Enfin, à noter que les procédures en vigueur autorisent les gérants à investir sur des obligations non notées.

B5 Risque opérationnel et traitement des incidents

Le risque opérationnel est particulièrement mesuré à travers la cartographie des risques, qui recense les risques opérationnels selon la typologie de Bâle II. Par ailleurs, le comité des risques procède à un examen mensuel du compte erreur.

Tout incident que le RCCI considère comme significatif, soit de par son montant en valeur absolue, soit de par les défaillances qu'il peut révéler en termes d'organisation ou de procédure, fait l'objet d'une analyse et d'un plan d'actions. En particulier, une évaluation des impacts éventuels sur les clients ou les porteurs de parts ou actions d'OPC est réalisée, et le cas échéant, des mesures d'indemnisation peuvent être engagées.

Les incidents d'un montant en valeur absolue supérieurs à 5.000 euros entraînent la réunion d'une cellule de crise (« code rouge ») et l'information de la maison-mère.

En outre, conformément aux articles 318-6 et 321-35 du RGAMF, les incidents générant un gain ou une perte d'un montant brut supérieur à 5% des fonds propres réglementaires de la société, sont signalés à l'AMF sans délai par les dirigeants.

B6 Calcul du risque global

La société de gestion n'utilisant jamais d'effet de levier dans ses portefeuilles au-delà de la limite réglementaire UCITS, le calcul du risque global se fait uniquement par la méthode de l'engagement, telle qu'elle est décrite dans l'instruction AMF 2011-15, articles 6 à 8.

21 - Information sur le montant total de l'engagement

Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement utilisée par le FCP : 27 008 978,69 €.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

22 - Rapport sur les conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées en 2023

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante « <https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite> ».

23 - Avis aux porteurs

La composition de l'OPC est disponible sur simple demande écrite auprès du Service Communication Clientèle de CA Indosuez Gestion à l'adresse 17 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris ou à l'adresse e-mail commclientindosuezgestion@ca-indosuez.com.

CA Indosuez Gestion,

Siège social :
17 rue du Docteur Lancereaux
75382 PARIS CEDEX 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62,
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20,
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11 037 435 euros.
RCS Paris 392 945 382.

Société de gestion de portefeuille
agrée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : **INDOSUEZ SÉRÉNITÉ PLUS** (ci-après le « FCP »)
Identifiant d'entité juridique : 969500RVHG1GL9G4HZ09

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? <i>[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente les investissements durables]</i>	
☒ ☐ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43.8% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales ('E/S'), promues par le FCP ont consisté à investir principalement dans des entreprises présentant des profils ESG supérieurs, sur la base d'une approche best-in-class .

Evaluation Note ESG

CA Indosuez Gestion, société de gestion du FCP (ci-après la « la Société de Gestion »), s'est appuyée sur l'analyse d'un provider externe qui bénéficie de ressources et d'équipes dédiées et expérimentées en matière d'ESG. Le provider a attribué des notes ESG aux investissements-cibles qui ont reposé sur l'analyse de 37 critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, comprenant 16 critères génériques et 21 critères spécifiques aux différents secteurs et de plusieurs fournisseurs de données. Les notes ESG reçues ont été transformées en appliquant une grille de notation propre à la Société de Gestion sur une échelle de 0 (note la plus basse) à 100 (note la plus élevée).

Cette analyse a permis de mettre en place un processus de sélection et d'investissement rigoureux qui a exclu les entreprises qui ne sont conformes ni à la politique ESG du groupe auquel appartient la Société de Gestion, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales.

C'est le cas par exemple pour :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, et les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo,
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri,
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

De plus, le FCP a suivi des exclusions sectorielles ciblées spécifiques aux industries du charbon et du tabac :

Politique charbon

Les seuils d'exclusion suivants ont été appliqués à toutes les entreprises:

- Les entreprises développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités de charbon thermique tout au long de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales électriques, infrastructures de transport),
- Les entreprises tirant plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 millions de tonnes ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu provenant de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 50% du revenu total sans analyse,
- Toutes les entreprises d'extraction de charbon thermique et de production d'électricité à partir de charbon thermique dont le seuil se situe entre 25% et 50% de leurs revenus et dont le score de transition énergétique est faible.

Politique en matière de tabac

Les entreprises qui fabriquent des produits du tabac (revenu supérieur à 5%) ont été exclues.

Au 31/12/2023, 97.37% des actifs du FCP ont été alloués à des investissements alignés aux caractéristiques E/S promues correspondant aux politiques détaillées ci-dessus.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Aucun indice de référence n'a été désigné afin d'atteindre les caractéristiques E/S promues par le FCP.

- Le pourcentage d'émetteurs couverts par une méthodologie de notation ESG est de 99.06%,
- La note ESG moyenne du FCP est de 61.6/100,
- La note ESG moyenne de l'univers initial du FCP est de 58.84 /100,
- La part de l'univers d'investissement exclue à la suite de la mise en place de la stratégie ESG est de 2.63%,
- La différence entre la note ESG moyenne du FCP et la note ESG moyenne de l'univers initial est de 2.76.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

	Exercice 2022	Exercice 2023
Pourcentage d'émetteur couverts par une méthodologie de notation ESG	99.06%	99.06%
Note ESG moyenne du FCP	60.7/100	61.8/100
Note ESG moyenne de l'univers initial du FCP	-	-

Part de l'univers d'investissement exclue à la suite de la mise en place de la stratégie ESG	1.36%	2.63%
Différence entre la note ESG moyenne du FCP et la note ESG moyenne de l'univers initial	-	-

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'objectif des investissements durables était d'investir dans des émetteurs cibles qui visaient deux buts :

- 1) Suivre des pratiques environnementales et sociales exemplaires ; et
- 2) Ne générer aucun produit ni service qui nuisent à l'environnement ou à la société.

Il a été établi que « contribuer à des critères de durabilité à long terme » signifie, au niveau des émetteurs, qu'ils doivent être exemplaires, dans leur secteur, au titre d'au moins un facteur environnemental ou social. La définition d'un émetteur exemplaire dans son secteur repose sur la méthodologie de notation ESG utilisée qui a pour but de mesurer la performance ESG d'un émetteur. Afin d'être qualifié d'« exemplaire », un émetteur doit faire partie du premier tiers des entreprises de son secteur d'activités au titre d'au moins un facteur environnemental ou social.

Un émetteur remplit ces critères de durabilité à long terme s'il n'est pas par ailleurs exposé de manière significative à des opérations incompatibles avec lesdits critères (par ex. tabac, armement, paris, charbon, aviation, production de viande, engrais et fabrication de pesticides, production de plastique à usage unique).

Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents pouvaient détenir et leurs objectifs ont dépendu de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le principe de ne pas causer de préjudice important, aussi appelé, test DNSH (Do Not Significantly Harm), se base sur les indicateurs des Principales Incidences Négatives (telle que l'intensité des émissions à effet de serre de l'émetteur) via une combinaison d'indicateurs (p.ex. l'empreinte carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p.ex. l'empreinte carbone de l'émetteur ne peut pas être dans le décile inférieur du secteur). Outre ces critères établis spécifiquement pour ce test, la Société de Gestion a tenu compte de certains indicateurs des Principales Incidences Négatives dans le cadre de sa politique d'exclusion. Cette méthodologie n'a pas pris en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Négatives repris à l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH mais la méthodologie intégrera progressivement ces indicateurs au fur et à mesure que la qualité et l'étendue des données s'améliorent.

En sus des facteurs de durabilité couverts par le premier test, un deuxième test a été défini afin de vérifier que l'émetteur n'a pas un impact environnemental ou social parmi les pires du secteur.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables ont dépendu des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Ces indicateurs ont été pris en compte par le biais de leur surveillance (p.ex. l'intensité des émissions à effet de serre de l'émetteur). Cette surveillance s'est organisée autour de la combinaison d'indicateurs (p.ex. l'empreinte carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p.ex. l'empreinte carbone de la cible ne peut pas être dans le décile inférieur du secteur). Outre ces critères établis spécifiquement pour ce test, le Mandataire a tenu compte de certains indicateurs des Principales Incidences Négatives dans le cadre de sa politique d'exclusion. Cette méthodologie n'a pas pris en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Négatives repris à l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH

mais la méthodologie intégrera progressivement ces indicateurs au fur et à mesure que la qualité et l'étendue des données s'améliorent.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme a été testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables. Au travers de notre notation ESG et de notre politique d'exclusion, nous avons analysé les entreprises avant de les inclure dans notre univers d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le FCP a considéré les Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité comme suit :

#	Indicateur d'incidences négatives	Approche
1	Emissions GES (niveaux 1, 2 et 3)	Notation ESG
2	Empreinte carbone	Notation ESG
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Notation ESG
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Notation ESG, politique d'exclusion
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Notation ESG
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Notation ESG
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Notation ESG
8	Rejets dans l'eau	Notation ESG
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Notation ESG
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Politique d'exclusion
11	Exposition à des armes controversées (mines)	Politique d'exclusion

	antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	
12	Intensité de GES	Notation ESG
13	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Politique d'exclusion



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

#	Investissement les plus importants	% d'actifs	Pays
1	DNBNO VAR 09/27 EMTN	1.40%	Norvège
2	ARVASL 4% 09/26 EMTN	1.21%	France
3	UBS 5.5% 08/26 EMTN	1.15%	Suisse
4	RAIFFS 5.23% 11/27 EMTN	1.14%	Suisse
5	BFCM 3% 5/24	1.10%	France
6	EDF VAR PERP	1.09%	France
7	ENELIM VAR PERP	1.09%	Italie
8	DANBNK FRN 08/25 EMTN	1.08%	Danemark
9	ISPIM FRN 11/25 EMTN	1.08%	Italie
10	ROLLS 0.875% 05/24 EMTN	1.07%	Royaume-Unis
11	UCGIM VAR 09/29 EMTN	1.07%	Italie
12	BAER % 06/24	1.06%	Suisse
13	BBVASM VAR 01/30 GMTN	1.04%	Espagne
14	KBCBB VAR 12/29 EMTN	1.04%	Belgique
15	BFCM 0.01% 03/25 EMTN	1.03%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

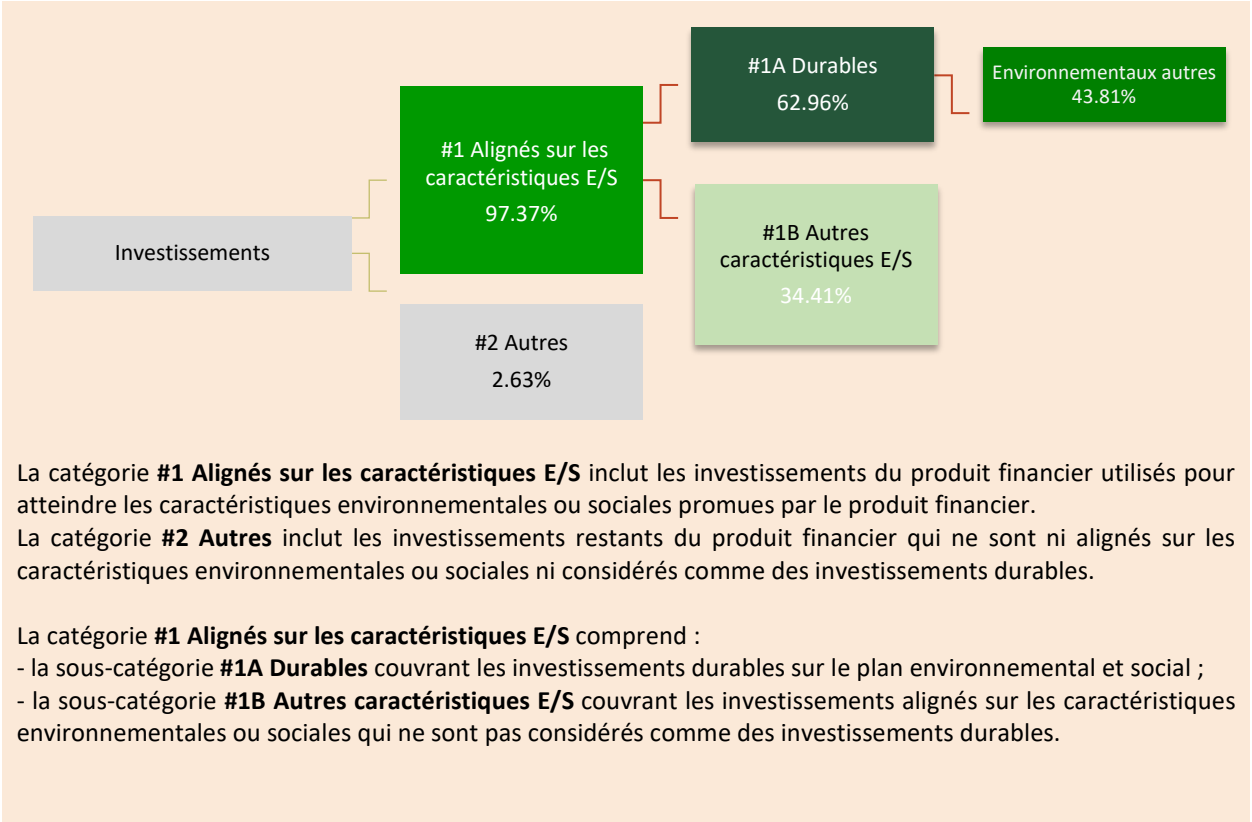
97.37% des actifs ont été investis dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S) ; parmi ces investissements, ceux considérés comme investissements durables ont représenté 62.96%. Le reste des actifs a été constitué de liquidités, d'équivalents de liquidités ainsi que d'investissements non filtrés et n'a pas été aligné sur les caractéristiques E/S promues (#2 Autres).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteurs	Poids (en %)
Matériaux de base	1.44%
Communication	3.11%
Consommation discrétionnaire	11.25%
Biens de consommation	0.77%
Energie	1.94%
Services financiers	66.27%
Santé	3.25%
Industrie	3.98%
Services aux collectivités	7.04%
Etat	0.96%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La Société de Gestion ne s'est pas engagée pas à investir le FCP dans des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE. L'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements durables ayant un objectif environnemental de ce FCP n'a donc pas été calculé.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La Société de Gestion ne s'est pas engagée à investir le FCP dans des activités transitoires et habilitantes. Cette proportion n'a donc pas été calculée.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage n'avait pas été calculé sur la période de référence précédente.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Cette proportion était de 43.81 % de l'actif du FCP.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La Société de Gestion ne s'est pas engagée à investir le FCP dans des investissements durables sur le plan social. Cette proportion n'a donc pas été calculée.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie '#2 Autres' était constituée d'investissements non filtrés, à des fins de diversification d'investissements, pour lesquels les données ESG font défaut ou de liquidités détenues. Aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'appliquaient à ces investissements.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les notes ESG ont été mises à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant au à l'équipe de gestion d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces notes ont été intégrées dans le cadre du contrôle du gestionnaire, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par le gestionnaire lui-même et le second niveau de contrôle effectué par la gestion des risques, qui surveille en continu la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.